



Collectif contre le projet de datacenter du Bourget

Communiqué de presse

Une majorité écrasante de Bourgetins s'est exprimée le 16 juin pour dire : **Non au datacenter**

Nous étions près de 200 à la réunion publique imposée au promoteur SEGRO. 200 personnes inquiètes et attendant de vraies réponses aux réserves exprimées par la commissaire enquêtrice lors de l'enquête publique (Risques de bruit, d'îlots de chaleur, de décomposition et de fuites de produits contenant des polluants éternels, absence de réunion publique d'information).

Les réponses contenues dans les études complémentaires des experts, citées par le collectif et les associations, ont démontré que même les experts mandatés par SEGRO relevaient des dangers environnementaux.

De nombreux habitants ont dit leur colère face à ce projet d'implantation sous leurs fenêtres, **tout près d'une école, d'un EHPAD, d'une mosquée, d'un Centre de Formation d'Apprentis, l'INCM (découvert par SEGRO lors de la réunion comme recevant des mineurs et du public sensible).**

Ce projet est développé depuis 2022 sans la moindre concertation avec les habitants. Le permis de construire a été validé par l'ancienne municipalité **2 jours avant le 1^{er} tour des élections** municipales, sans que les Bourgetins en aient été informés. Cette façon de faire est symptomatique de la stratégie des géants de cette industrie, qui, des quartiers défavorisés de France jusqu'aux terres ancestrales autochtones du Brésil s'implantent de force.

Lors de la réunion, les représentants de SEGRO ont réussi à nous inquiéter plus encore que nous l'étions. Alors que Antonio Guterrés, secrétaire général de l'ONU, appelle les géants du numérique à « dire toute la vérité » sur le coût écologique des centres de données, **SEGRO nous a donné des réponses floues, voire mensongères :**

- L'absence de pollution excessive puisque les fumées se disperseraient progressivement dans l'atmosphère sans passer par Le Bourget.

- Une émanation de chaleur reconnue par SEGRO mais qui resterait dans les normes acceptées. La dernière étude à ce sujet, réalisée par l'université de Cambridge, montre pourtant que l'augmentation de la température autour d'un datacenter est en moyenne de 2 degrés, avec des pics de 9 degrés et elle peut être ressentie jusqu'à 10km. Des chiffres à considérer, alors que les épisodes de canicule se multiplient et s'intensifient.

- Un bruit acceptable puisque les sons émis seraient à peine perceptibles par l'oreille humaine tout en admettant qu'en état d'urgence, les seuils réglementaires en limite de propriété et en ZER (Zone à Émergence Réglementée) seront largement dépassés.

- Des ondes électromagnétiques intelligentes (sic) qui ne dépasseraient pas les limites parcellaires.

- La faible probabilité de pannes électriques et de conflit d'usage (Le datacenter consommerait pourtant 2,5 fois l'équivalent de la ville du Bourget).

- L'absence de simulations faites sur ce qu'il adviendrait en cas d'accident avec les batteries au lithium, les cuves de fioul enterrées, ou encore de fuites des fluides frigorigènes. De même n'a pas été modélisé le scénario d'une panne de courant sur la qualité de l'air puisque « non demandé par la préfecture ».

- L'erreur de classification de l'INCM, Établissement Recevant du Public jouxtant le site du projet (pour SEGRO, le site ne reçoit pas de mineurs et de public sensible).

- Un **silence assourdissant** quand a été évoqué le **Plan Particulier d'Intervention mis en place dans un large périmètre autour de la gare de triage considérée « à risques »** et sur le fait que le **PLUi de Paris Terres d'Envol a pointé que dans la zone de projet « les habitants sont exposés à des concentrations en polluants supérieures aux valeurs limites »**.

- Le désintérêt total du promoteur de savoir si la valeur des maisons et appartements à proximité allait baisser.

- L'aveu que la présence d'un poste à haute tension, d'un réseau électrique et de la fibre optique passant dans la rue du Cdt Rolland permet "de faire l'économie de quelques kms de raccordement", les riverains étant donc les dommages collatéraux permettant ces économies.

- Des promesses creuses d'emplois, de stages et de création d'un réseau de chaleur, dont ils ont eux-mêmes reconnu le caractère très hypothétique.

Sans compter la question des effets cumulés des différentes émissions polluantes n'ayant donné lieu à aucun élément d'information ni de recherche d'études sanitaires qui auraient pu être menées sur ce sujet. Ajouté à cela la proximité dans un rayon de 3 km de trois datacenters, dont deux à la Courneuve (incluant le plus gros de France) et celui en cours de construction à Dugny.

Nous sommes sortis plus déterminés que jamais, soutenus par le maire du Bourget Mehdi Nezzar qui a su écouter la population et dénoncer le permis de construire de ce datacenter en le retirant.

Hélas, alors que l'ONU appelle à un moratoire immédiat sur la construction de centres de données et que plusieurs pays, y compris certains États des États-Unis, ont déjà pris ces mesures, le Préfet de la Seine-Saint-Denis a fait le choix inverse. Privilégiant des intérêts économiques et privés plutôt que la santé des citoyens il a en effet accordé l'autorisation environnementale le 22 juin.

Notre santé n'est pas à vendre ni notre cadre de vie ! Nous demandons l'arrêt de ce projet.

Le collectif citoyen du Bourget, soutenu depuis des mois par le MNLE 93, a décidé de déposer un recours pour s'opposer à ce passage en force par les services de l'État.

Nous organisons une collecte pour couvrir les frais d'avocat inhérents à la procédure.

Vous pouvez participer via le lien <https://urls.fr/XScfFH>. ou le QR code ci-dessous (don ouvrant droit à une réduction d'impôts égale à 66% du montant versé).



Le Bourget, le 26 juin 2026